



Informations des autorités communales à la population du village d'Alle

PLAN SPÉCIAL CANTONAL « PÉRIMÈTRE RÉSERVÉ AUX EAUX » (PRE) - PHASE DE DÉPÔT PUBLIC

La mise en œuvre de la Loi fédérale sur la protection des eaux impose aux cantons de définir un espace réservé aux eaux superficielles. Il a pour objectif de garantir un espace aux cours d'eau et plans d'eau pour permettre leur revitalisation, la mise en œuvre de mesures de protection contre les crues ainsi que pour préserver leur qualité.

Le Parlement a décidé de confier à l'Etat, et non aux communes, la responsabilité de planifier les PRE par le biais d'un plan spécial cantonal. Cette façon de procéder permet de délimiter le PRE de manière cohérente et uniforme au cours d'une seule démarche garantissant ainsi une application homogène sur l'ensemble du territoire cantonal.

Conformément à l'article 86 de l'Ordonnance cantonale sur les constructions et l'aménagement du territoire du 3 juillet 1990, le Service du développement territorial dépose publiquement durant 30 jours, soit du 28 février au 30 mars 2020 inclusivement, en vue de son adoption par le Gouvernement jurassien, le plan spécial cantonal « Périmètre réservé aux eaux ».

Les remarques émises lors de la consultation publique et les réponses apportées ont été compilées dans un rapport de consultation accessible à l'adresse internet www.jura.ch/sdt (rubrique « Actualités - Consultation »).

Durant le délai de dépôt public, les documents peuvent être consultés au secrétariat communal des communes concernées et au Service cantonal du développement territorial à Delémont. Ils sont également accessibles à l'adresse internet www.jura.ch/sdt (rubrique « Actualités - Consultation »). Les plans et les prescriptions peuvent également être consultés sur le Géoportail cantonal : <https://geo.portail.ch/themeConsultation>

Les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et dûment motivées, sont à adresser par lettre recommandée au Service du développement territorial, Rue des Moulins 2, 2800 Delémont, jusqu'au 30 mars 2020 inclusivement. L'enveloppe portera la mention « Opposition au plan spécial cantonal – Périmètre réservé aux eaux ».

Nous remercions chacun-e de son attention.

CONSEIL COMMUNAL

Avis de travaux

Concerne : Travaux CJ 2020 sur la ligne 238, parcelles n° 201 et 200 d'Alle

Durée : du 9 mars 2020 à fin octobre 2020, du lundi au samedi (compris)

Durant l'année 2020, les Chemins de fer du Jura (CJ) procéderont à d'importants travaux d'assainissement de leurs installations ferroviaires situées sur la ligne 238, entre Porrentruy et Bonfol. Ces travaux auront en particulier pour objet :

- La création d'une plateforme de transbordement et d'un point de croisement sur une partie du site de Landi ArcJura à la route de Miécourt ainsi qu'aux abords du Bois de la Croix ;
- Le rehaussement du pont sur l'Allaine à Porrentruy et l'adaptation de la voie ferrée ;
- L'assainissement des installations ferroviaires de Vendlincourt.

Des travaux de cette importance nécessitant l'acheminement et l'utilisation d'une grande quantité de matériaux, la **parcelle CJ n° 201**, à Alle, sera utilisée à des fins de stockage et de chargement de ballast et de rails.

Par conséquent, nous tenons par avance à nous excuser pour les éventuelles nuisances (poussière, bruit, trafic) qui résulteraient de l'utilisation de cette parcelle.

En outre, nous tenons également à vous informer qu'une partie de la **parcelle CJ n° 200**, entre le bâtiment de la Gare et le Coin du Jonc, sera utilisée à des fins de stockage de traverses.

Nous mettrons tout en œuvre pour limiter les nuisances et nous remercions d'ores et déjà la population pour sa compréhension.

